

Logement social : vitalité et responsabilité du mouvement HLM

Faillite d'une banque française : les moyens d'action



==== PERMIS DE CONDUIRE ====
Des changements majeurs
en 2016

Automobile et environnement : **INCONCILIABLES?**

Lutter contre la pollution automobile est l'affaire de l'État, des collectivités locales et des constructeurs. Les choix des consommateurs peuvent être orientés par des incitations financières et fiscales. Globalement, si de réels progrès sont réalisés, le résultat reste peu satisfaisant et l'environnement continue de se dégrader.



■ Pages 4 à 7 : Vie nationale

Logement social : Vitalité et responsabilité du mouvement HLM

Faillite d'une banque française : les moyens d'action

■ Pages 8 à 12 : dossier



■ Pages 13 : Vie locale

Ain ; Formations

■ Page 15 : Fiche pratique

Permis de conduire : des changements majeurs en 2016

■ Page 15 : Vie pratique

AGENDA

Janvier

- 26 Bureau national
- 28 Journée européenne de la protection des données

Février

- 8-9 Stage Finances à Montreuil
- 16 Rencontre des associations INDECOSA-CGT sur le logement
- 20 Journée mondiale de la justice sociale

**“ Vous trouverez aussi nos articles dans le journal
« ENSEMBLE »
des syndiqués de la CGT et dans le magazine
« VIE NOUVELLE »
de l'Union confédérale des retraités CGT ”**

Information Indecosa. Case 1-1. 263, rue de Paris- 93516 Montreuil CEDEX –
Tél. : 01 55 82 84 05 Fax : 01 48 18 84 82
email : indecosa@cgt.fr Site : www.indecosa.cgt.fr
Directeur de la publication : Claude Bruley. Rédacteur en chef : Christian Méchain.
Comité de rédaction : Solange Fasoli, Arnaud Faucon, Alicia Girardin, Christian Méchain.
Rédaction dossier : Michèle Berzosa. Iconographie et mise en page : Pascale Lecomte.
Bimestriel imprimé par Imprimerie Grenier. 115/117 avenue Raspail 94250 Gentilly. Prix de vente : 4 euros au numéro. 6 numéros par abonnement annuel : 20 euros. N° de commission paritaire : 0420 G 86486. Imprimé sur papier recyclé.



ÉDITO

Voiture électrique : Il est important de bien appréhender les enjeux

Courant 2013, l'ensemble des médias s'interrogeait sur les effets soi-disant bénéfiques de la voiture électrique pour l'environnement. Cela faisait suite à une étude de l'Ademe qui mettait un sérieux bémol sur son côté « vert » avec raison. Tout d'abord, la fabrication de batterie nécessite de nombreux produits chimiques, tels que le plomb, le lithium ou encore le cadmium. Leur valorisation demande également des dépenses énergétiques élevées. Sans surprise, la production, le transport et l'assemblage de ses pièces représenteraient un niveau de pollution à la fabrication équivalent à celui d'un véhicule classique. Enfin, de nombreux modèles sont encore très énergivores. Et si on regarde attentivement comment est produite l'électricité dans le monde, on est loin de la « coupe aux lèvres ». En effet, 15 % de l'électricité de la planète provient de centrales nucléaires, qui ne produisent pas directement de CO₂, 40 % de celle-ci est toujours produite depuis des centrales à charbon et 20 % par des centrales à gaz, très polluantes. Les énergies renouvelables restent à ce jour insuffisantes. Malgré tout, il ne faut pas noircir complètement le tableau surtout après un mois de brouillard « suspect » dans toutes les villes de France durant cette fin d'année 2016. Le plus important des points positifs du véhicule électrique est sans nul doute son impact sur l'air que nous respirons. En effet, l'air vicié des villes, c'est aussi 45 000 décès prématurés chaque année dans l'hexagone. Toujours dans le rapport de 2013, l'Ademe a démontré qu'en matière de rejet de CO₂, le véhicule électrique l'emporte malgré le coût écologique de sa production. Enfin, il semblerait que le moteur électrique a une fiabilité mécanique supérieure du fait même de sa simplicité de fonctionnement. Moins de pannes pour moins de pièces à modifier et une plus grande durabilité (en dehors de la batterie), le véhicule électrique garde une nette longueur d'avance. D'un point de vue humain, les études montrent également qu'une voiture électrique diminue le stress de son conducteur. La conduite est moins agressive et le véhicule moins bruyant. Enfin, le « plein » d'énergie est bien moins coûteux (de 30 à 60 fois) qu'un plein d'essence tout en offrant la possibilité à l'utilisateur de produire chez lui sa propre énergie et donc de vivre de manière bien plus autonome.

On voit bien ici que tout n'est pas si simple et qu'il est difficile d'avoir une position tranchée si on veut être objectif. Pour INDECOSA-CGT, le débat ne doit pas se focaliser uniquement sur le pour ou contre du véhicule électrique mais bien sur l'utilité du dispositif pour l'intérêt général. En effet, nous devons être conscients que l'augmentation exponentielle du parc automobile, notamment dans les grandes agglomérations, a des effets importants sur le changement climatique, notre santé et également sur la saturation des réseaux de communication. Nous devons agir pour que des réponses collectives soient apportées comme le développement des transports publics partout où c'est nécessaire. Dans les zones rurales et périurbaines, beaucoup de citoyens prennent individuellement la voiture parce qu'il n'y a pas suffisamment de transport en commun. Le développement de véhicules plus « propres » est essentiel mais il doit se faire en cohérence avec les évolutions de notre société.

Arnaud Faucon
Membre du Bureau



COUP DE GUEULE

Le piège du prêt à la consommation

Sandrine, en difficulté financière, sollicite sa banque, la Société Générale, pour un prêt à la consommation qui lui est accordé sans problème. Nantie de ses 3000 euros, elle signe un contrat stipulant un TEG annuel fixe à 6,55% sur 24 mois, qui lui semble raisonnable. Elle rembourse son prêt régulièrement durant quelques mois sans trop se poser de questions. Puis, la banque l'informe qu'elle peut réemprunter 1500 euros, le plafond étant de 4500 euros. Ce qu'elle fait. Au bout d'un an, ayant retrouvé une situation financière plus stable, elle décide de regarder les taux d'un peu plus près, s'étant rendue compte qu'elle payait des intérêts prohibitifs. Et l'astuce est là car le taux d'intérêt, déclaré fixe, ne l'est pas du tout. Il est faible le premier mois, puis très élevé (+ de 15% le 2e mois) et rebaisse très progressivement jusqu'à atteindre 0,72% au bout des 24 mois. Entre-temps, la plate-forme bancaire l'a informée qu'elle pouvait de nouveau emprunter. Et c'est ainsi qu'elle va continuer à payer des intérêts beaucoup plus élevés que les 6,55% puisque dès que son taux commence à baisser, on lui propose un nouveau crédit. La banque est une grande pourvoyeuse de dossier de surendettement. Merci la banque.

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom : _____
 Prénom : _____
 Date de naissance : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____
 Ville : _____
 Téléphone fixe : _____ Portable : _____
 Courriel : _____

Entreprise ou organisme

J'adhère pour l'année 2017 30 euros

Je m'abonne à In magazine pour six numéros 20 euros

Soutien au magazine 40 euros

Membre bienfaiteur Je verse pour l'année 2017 et je reçois les 6 numéros du IN Magazine 100 euros

Date et signature

A VOTRE AVIS

Il faut défendre l'exception française du crédit immobilier à taux fixe

En France 90% des prêts immobiliers aux particuliers sont consentis à taux fixe. C'est une bonne sécurité pour le consommateur-emprunteur et ni l'association des sociétés financières (ASF) qui regroupe les sociétés de crédit françaises, ni la fédération bancaire française (FBF) qui rassemble les banques ne s'en plaignent. Mais cette exception française irrite le comité de Bâle car ailleurs, c'est 90% de prêts à taux variable et 10% de prêts à taux fixe...

Ce « machin » aurait pu dire le général de Gaulle est une institution créée en 1974 par les gouverneurs des banques centrales du G 10, élargi en 2009, il regroupe environ 30 pays, le G 20 plus une dizaine de pays dont Hong-Kong et Singapour. Sa mission est le renforcement de la sécurité et de la fiabilité du système financier par l'établissement de standards minimaux en matière de contrôle prudentiel. Les accords de Bâle 1 puis 2 ont, par exemple, fixé un niveau minimum de fonds

propres pour assurer une solidité financière aux banques.

LE COMITÉ DE BÂLE, CE "MACHIN" AURAIT DIT DE GAULLE, EST UNE INSTITUTION CRÉÉE PAR LES GOUVERNEURS DE BANQUES CENTRALES DU G10

Dans son évaluation des risques, l'institution est interpellée par cette particularité française et semble exercer des pressions pour qu'elle n'en reste pas ainsi.

Bien sûr le comité est dans son rôle, celui de protéger les banques et le système financier international... notre rôle d'association de consommateurs étant de protéger le consommateur-emprunteur et, notamment, de lui éviter la commission de surendettement, il paraît nécessaire à INDECOSA-CGT de communiquer, d'alerter.

Dans le système du prêt à taux fixe, c'est la banque qui porte le risque de taux, cela est normal : c'est son métier, elle est face à un client « profane » et de plus, si elle doit assumer une remontée des taux sans pouvoir la reporter sur le consommateur-emprunteur, elle se protège largement : sûreté réelle sur le bien, garanties sur la personne, assurances, etc. Elle peut aussi se couvrir contre ce risque, l'ingénierie financière propose pour cela les swaps cap. Dans le système du taux révisable (il existe des révisables capés : taux plafond qui limite le risque ou non capés) le risque de taux est porté par le consommateur-emprunteur, le « profane », en cas de montée des taux, il verrait sa charge de crédit augmenter et pourrait se retrouver potentiellement en situation de surendettement et devoir vendre son bien.

Le comité de Bâle a le souci d'harmoniser, donc l'exception française dérange. Il considère aussi qu'elle fragilise les banques françaises et donc par effet dominos, les grandes banques françaises étant classées systémiques, le système européen et mondial.

Quelles pourraient être les conséquences des négociations qui se déroulaient à Bâle dans le plus grand secret et devaient se terminer à la fin de 2016 ?

Une orientation vers les prêts à taux révisable par disparition ou peut-être renchérissement drastique des prêts à taux fixes qui verraient alourdir leur taux par une sorte de prime de risque au profit de la banque ?

L'exception française fonctionne plutôt bien, selon tous les acteurs concernés, il nous paraît légitime en ces temps de Brexit de veiller à ce que des décisions allant à l'encontre des consommateurs – emprunteurs de notre pays ne soient pas prises à Bâle et relayées ensuite par la banque centrale européenne qui depuis Francfort a désormais la supervision directe des principales banques françaises. INDECOSA-CGT invite donc nos décideurs politiques et économiques, à s'impliquer dans ce dossier et à s'y opposer avec fermeté si nos craintes s'avéraient fondées.

Bernard Filliat pour le collectif Banque